

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 002-6562/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence - Approbation d'une convention

MET 19/12214/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

La situation de l'emploi apparaît aujourd'hui comme une des faiblesses du territoire métropolitain. Bien que le territoire ait créé ces 10 dernières années, plus de 6.000 emplois par an et qu'il enregistre une embellie en termes de diminution du nombre de demandeurs d'emploi, les évolutions observées dans les filières économiques porteuses et certains indicateurs sociaux réclament encore une mobilisation des différentes parties prenantes de l'emploi, de l'insertion et du développement économique avec une stratégie orientée sur les possibilités de favoriser un développement économique au service de l'emploi de ses habitants et d'éviter le décrochage d'une partie de la population.

L'action de la Métropole doit permettre de positionner comme une finalité la conciliation de la performance économique et celle de la solidarité, en représentant le lieu de coordination des dynamiques des partenaires publics et privés, engagés dans la politique pour l'emploi et contre le chômage, adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et aux évolutions des entreprises.

Ainsi, grâce à son attractivité économique croissante et son rayonnement, la Métropole se doit de relever le défi d'une Métropole inclusive pour l'ensemble de sa population et notamment pour les personnes qui sont

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

provisoirement éloignées du marché du travail. La Métropole représente une opportunité pour innover et rendre performants les processus d'inclusion professionnelle sur son territoire.

À ce titre, la Métropole a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle. Pour cela, différents leviers sont identifiés afin de favoriser la convergence des différentes dynamiques qui concourent à l'insertion professionnelle des publics. Aussi, dans le cadre de son schéma directeur emploi-insertion, la métropole a défini trois orientations :

1. Travailler sur l'autonomisation des personnes en difficulté en s'appuyant sur des dispositifs d'accompagnement à l'emploi performants et garantissant la sécurisation des parcours et notamment le développement d'une offre structurée à travers la mobilisation de la clause sociale d'insertion dans la commande publique métropolitaine ;
2. Favoriser l'innovation sociale pour lever les freins à l'emploi en s'appuyant sur de nouveaux modes d'accompagnement ou la création de passerelles innovantes entre les structures d'insertion par l'activité économique et les filières économiques du territoire ;
3. Rapprocher les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi, anticiper les besoins en recrutement et promouvoir les profils de personnes en difficulté.

Pour y concourir, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de son orientation n°2, apporter son soutien au projet « Développer l'égalité femme/homme - l'égalité salariale et professionnelle en PACA en mobilisant les entreprises, les PME et les branches » porté par la Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence (FACE Sud Provence).

FACE Sud Provence est un Club d'entreprises créé en 2007 sur le territoire des Bouches-du-Rhône à l'initiative de la Fondation Agir Contre l'Exclusion. L'objectif est de mobiliser les acteurs économiques du territoire afin de favoriser l'innovation sociale et d'apporter un soutien actif à des initiatives locales de lutte contre les exclusions.

En synthèse, ce projet pluriannuel 2019-2021 a pour ambition de sensibiliser et d'accompagner des entreprises sur les enjeux de mixité et d'égalité femme-homme dans leur processus interne de fonctionnement. In fine, le projet vise à essaimer des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle, mais également à créer du lien entre les structures participantes, développant ainsi un groupe d'entreprises engagées sur le territoire.

L'action développée par FACE Sud Provence se traduit concrètement et opérationnellement en 2 étapes distinctes :

- Phase de sensibilisation.

Il s'agit de développer une identité visuelle autour du projet via l'utilisation d'outils web et de mettre en place une animation sur le territoire pour repérer et mobiliser des entreprises.

- Phase d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles pratiques au sein des entreprises

Cette deuxième étape consiste à mettre en place le projet de manière opérationnelle avec un accompagnement individuel d'entreprises volontaires. L'accompagnement se traduit par la réalisation d'un audit interne des pratiques de l'entreprise et la réalisation d'un plan d'actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence d'un montant de 10 779 euros pour l'année 2019 pour son projet « Développer l'égalité femme/homme - l'égalité salariale et professionnelle en PACA en mobilisant les entreprises, les PME et les branches 2019, 2020, 2021 ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2019.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2019 de la Métropole, Sous politique E120, fonction 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019